# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **26 septembre 2014 à 18 h 00**

**----------**

AUJOURD'HUI **vingt six septembre deux mille quatorze**

**LE CONSEIL MUNICIPAL** de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 19 septembre 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance**

| | |
|---|---|
| **Présent(e)s :** | **Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Nicolas BONNET, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Guillaume VIMONT** |
| **Excusé(e)s ayant donné pouvoir :** | **Cécile AUDET à Jérôme AUSLENDER, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Alain LAFFONT à Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX à Saïd Akim BARA** |
| **Excusé(e)s :** | **Anne FAUROT** |
| **Absent(e)s** : | |
| **Secrétaire** : | **Marianne MAXIMI** |

***Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE arrive avant le débat sur la question 2.***
***Monsieur Antoine RECHAGNEUX et Madame Isabelle PADOVANI quittent la séance avant la question 18 examinée en fin de séance à huis clos.***

---

**Rapport N° 26**

# MARCHÉS PUBLICS

---

**MARCHES PUBLICS - ACHATS DE TRAVAUX, FOURNITURES, SERVICES - AUTORISATION DE LANCEMENT DE PROCEDURES**
**(Article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Afin d'assurer la continuité du service public et le fonctionnement des services municipaux, il convient de passer des marchés dans les domaines suivants pour :

I - La réalisation de travaux
II - L'achat de fournitures
III - L'achat de services

## II - L'achat de fournitures

1. Achat de mobiliers scolaires

Il s'agit de renouveler le marché d'acquisition des mobiliers scolaires soit pour des motifs de renouvellement des matériels usagés, soit pour de nouvelles dotations.
Le coût annuel de cette dépense est évalué à 100 000 € HT, pour l'ensemble des deux lots.
Dans un souci de développement durable, il sera demandé aux candidats des matériels conformes aux normes et labels environnementaux reconnus (NF environnement, PEFC, …), ainsi que leurs pratiques en faveur de la protection de l'environnement.

Appel d'offres ouvert - en application des Articles 33, 57 à 59 du CMP.
Marché fractionné à bons de commande en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics pour une durée d'un an, reconductible trois fois, attribué en 2 lots séparés.

Définition et étendue des lots
Lot n° 1 :
Nature de la prestation : meubles de classement, de rangement et de bibliothèques
valeur mini annuelle : 10 000 euros HT
valeur maxi annuelle : 100 000 euros HT

Lot n° 2 :
Nature de la prestation : bureaux, tableaux, tables, chaises et bancs scolaires
valeur mini annuelle : 40 000 euros HT
valeur maxi annuelle : 200 000 euros HT

2. Achat de matériels informatiques

Il s'agit de renouveler le marché d'acquisition des matériels informatiques destinés à l'équipement des services de la Ville : micro-ordinateurs fixes ou portables, tablettes, stations de travail de toute nature.
Le coût global de cette dépense est évalué à 300 000 € HT pour les deux ans de la durée du marché.
Dans un souci de développement durable, il sera demandé aux candidats, des matériels conformes aux normes et labels environnementaux en vigueur (NF environnement, ENERGY STAR, …), ainsi que leurs pratiques en faveur de la protection de l'environnement.

Appel d'offres ouvert - en application des Articles 33, 57 à 59 du CMP.
Marché fractionné à bons de commande en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics pour une durée d'un an, reconductible une fois, attribué en lot unique.
valeur mini annuelle : 80 000 euros HT
valeur maxi annuelle : 320 000 euros HT

3. Achat d'équipements de protection individuelle (EPI)

Suite à la modification des montants mini et maxi, ainsi qu'à la nécessaire adaptation des articles de protection individuelle aux métiers, il s'agit de renouveler le marché d'acquisition des équipements de protection auditive et de protection des mains durant l'activité professionnelle.
Le coût annuel de cette dépense est évalué à 62 500 € HT, pour l'ensemble des deux lots.
Dans un souci de développement durable, il sera demandé aux candidats, en fonction de ces produits, des critères éco-responsables comme :

- la réparation du produit (fourniture des pièces détachées) ;
- la garantie de durabilité du produit ;
- la fabrication avec des matériaux recyclés ;
- l'utilisation d'emballages recyclés ;
- le recyclage des produits en fin de vie.

Dans le respect des normes en vigueur, il sera privilégié des gants fabriqués avec les critères éco-responsables suivants :

- fabrication en usine certifiée ISO 14001 ;
- des enductions en mousse de polyuréthane (PU) à base aqueuse ou en mélange de composés synthétiques sans solvant de types formaldéhyde, silicone, chrome, phthalate, DMF (diméthylformamide) ou azobenzène pour la protection de la santé des opérateurs ;
- si possible avec certification de type Oeko-Tex ou répondant aux exigences environnementales (exemple de la Loi allemande TRGS 401 de juin 2008).

Appel d'offres ouvert - en application des Articles 33, 57 à 59 du CMP.
Marché fractionné à bons de commande en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics pour une durée d'un an, reconductible trois fois, attribué en 2 lots séparés.

Définition et étendue des lots
Lot n° 1 : achat d'équipement de protection individuelle auditive sur mesure
Nature de la prestation : bouchons d'oreilles
valeur mini annuelle : 3 500 euros HT
valeur maxi annuelle : 38 000 euros HT

Lot n° 2 : achat d'équipement de protection individuelle des mains
Nature des prestations : protection des mains
valeur mini annuelle : 5 000 euros HT
valeur maxi annuelle : 45 000 euros HT

4. Achat de tenues uniformes de policiers municipaux, d'agents de surveillance de la voie publique (ASVP) et d'accessoires

Il s'agit de renouveler le marché d'acquisition des tenues uniformes des policiers municipaux et des agents de surveillance de la voie publique (ASVP) ainsi que de leurs accessoires, suite à la modification des quantités nécessaires qui ne sont plus compatibles avec l'exécution du marché en cours. Ces acquisitions sont réalisées en application du décret n°2004-102 du 30 janvier 2004 et de l'arrêté du 5 mai 2014 relatif aux tenues des agents de la police municipale.
Le coût global de cette dépense est évalué à 56 000 € HT par an.

Appel d'offres ouvert - en application des Articles 33, 57 à 59 du CMP.
Marché fractionné à bons de commande en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics pour une durée d'un an, reconductible trois fois, attribué en lot unique.
valeur mini annuelle : 30 000 euros HT
valeur maxi annuelle : 100 000 euros HT

**III – L'achat de services**

1. Outil d'alerte de la population

Il s'agit de lancer une consultation pour un marché relatif à l'hébergement et la mise à disposition d'un système de gestion d'alerte et d'information de la population en cas d'arrêt ou de pollution du réseau d'eau potable ou pour tout autre risque majeur impactant la ville de Clermont-Ferrand.

Le marché intitulé "outil d'alerte à la population" contracté avec GEDICOM, arrive à échéance en décembre prochain. Ce marché a été reconduit tacitement depuis son origine mais le marché des automates d'appels en nombre s'est récemment largement démocratisé auprès de communes impactées par divers risques naturels ou technologiques à cinétique rapide, et il est aujourd'hui opportun de réaliser une nouvelle consultation dans l'optique d'obtenir une offre tarifaire plus intéressante que celle en cours (23 000 € TTC /an).

L'estimation totale de la dépense pour les quatre ans de la durée du marché est de 80 000 € HT.
La période d'exécution de ce marché est prévue du 28 décembre 2014 au 28 décembre 2018.

Procédure adaptée en application de l'article 28 du CMP.
Marché ordinaire à prix global forfaitaire pour l'abonnement au dispositif et comportant une part variable à bons de commande, comprise entre un mini annuel de 0 € HT et un maxi annuel de 8 000 € HT pour traiter les épisodes d'alerte.
Marché attribué en lot unique pour une période d'un an reconductible 3 fois.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser le lancement des procédures décrites ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés avec les entreprises retenues, éventuellement dans le cadre d'une procédure de marché négocié suite à appel d'offres infructueux, ainsi qu'à procéder à leur résiliation si nécessaire en fonction des conditions d'exécution.

**MARCHES PUBLICS - ACHATS DE TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES - AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES**

Afin d'assurer la continuité du service public et le fonctionnement des services municipaux, il convient de passer les marchés dans les domaines suivants :

I - La réalisation de travaux
II - L'achat de fournitures
III - L'achat de services

**III - L'achat de services**

1. Marchés de prestations d'image avec les clubs sportifs professionnels

La Commission d'Appels d'Offres, lors de sa séance du 8 septembre 2014 a retenu les entreprises suivantes :

Marché de prestations d'image avec l'ASM Clermont Auvergne
Marché négocié sans mise en concurrence art 35II-8

SASP ASM Clermont Auvergne
Stade Marcel Michelin
35 Rue de Clos-Four
63028 CLERMONT-FERRAND
Montant minimum annuel : 500 000 € HT
Montant maximum annuel : 1 300 000 € HT
Marché N° 14-286

Marché de prestations d'image avec le Clermont Foot Auvergne
Marché négocié sans mise en concurrence art 35II-8

SASP Clermont Foot Auvergne
Stade Gabriel Montpied
63018 CLERMONT-FERRAND
Montant minimum annuel : 150 000 € HT
Montant maximum annuel : 640 000 € HT
Marché N° 14-288

Marché de prestations d'image avec le Stade Clermontois Basket Auvergne
Marché négocié sans mise en concurrence art 35II-8

SASP Stade Clermontois Basket Auvergne
Maison des Sports - Place des Bughes
63000 CLERMONT-FERRAND
Montant minimum annuel : 50 000 € HT
Montant maximum annuel : 300 000 € HT
Marché N° 14-287

2. Maintenance des systèmes de contrôle d'accès et du système anti-intrusion de l'Opéra Municipal

Suite aux travaux de réhabilitation de l'Opéra Municipal et aux installations de contrôle d'accès et d'anti-intrusion, il est nécessaire de passer un marché de maintenance de ces installations avec l'entreprise ARD qui dispose d'un droit d'exclusivité tant sur le matériel que sur les logiciels installés sur ce site.

Procédure adaptée article 28 en application des dispositions de l'article 35-II-8 du Code des marchés publics.
Marché à bons de commande d'une durée de 4 ans (article 77 du Code des marchés publics.)

Titulaire retenu :
Marché N°14-285PA
A.R.S.
Micropolis- Bât Clématis
CS26003-05005 GAP CEDEX
Montant minimum : 15 000 € HT pour 4 ans
Montant maximum : 25 000 € HT pour 4 ans

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés avec les entreprises retenues ainsi qu'à procéder à leur résiliation si nécessaire en fonction des conditions d'exécution.

**DELIBERATION**

Les propositions mises aux voix sont adoptées à la majorité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 03 octobre 2014

Pour Le Maire et par délégation,
La Première Adjointe,

Françoise NOUHEN